

FICHE DE PROCEDURE

PROTOCOLES EPS ETABLISSEMENTS CCF

1. Connexion à Cyclades :

1.1. Via ARENA



A partir du 03/11/2025, nouveau portail ARENA : <https://arena.ac-bordeaux.fr>

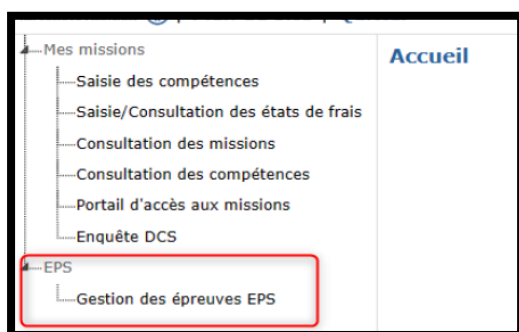
1.1.1. Depuis le profil établissement

A partir du réseau administratif de l'établissement (portail internet des chefs d'établissement <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>)

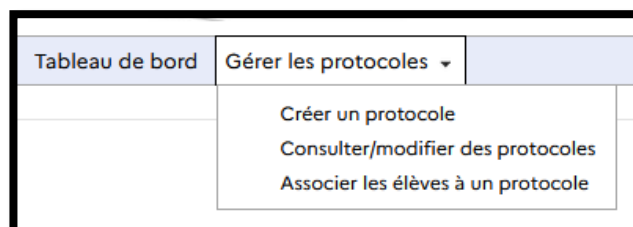
1.1.2. Depuis le compte Imag'in des enseignants EPS (Education Nationale)

(voir visuel section suivante : 1.2)

1.2. Via l'accès Imag'in des enseignants EPS (hors Education Nationale) : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/imagin/intervenant>



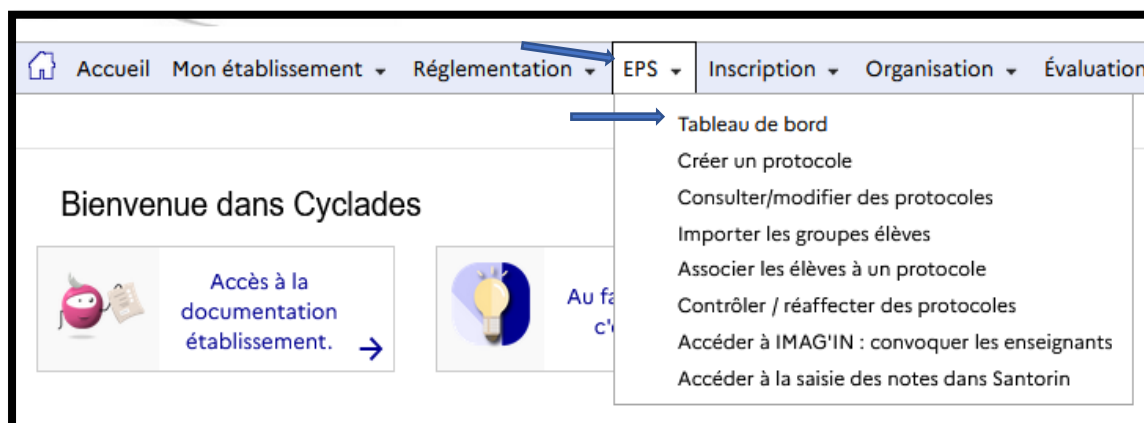
Cliquer sur « Gestion des épreuves EPS » :
redirection vers Cyclades



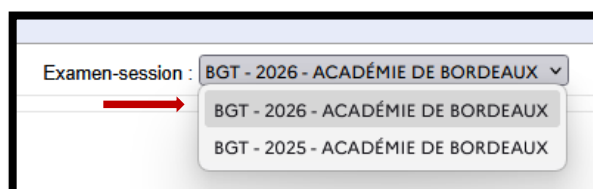
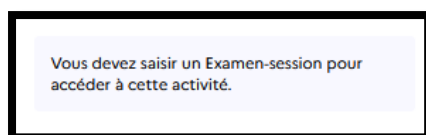
2. Vérification des APSA

2.1. Depuis le portail établissement

Dans l'onglet « EPS » choisir « Tableau de bord »



Choisir l'examen-session comme le pop-up invite à le faire :



Vérifier que la liste des APSA qui s'affiche soit la bonne et complète sinon contacter rapidement votre IA/IPR EPS (en copie ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr en indiquant le RNE de l'établissement et le domaine d'examen) pour toute mise à jour.

Tableau de Bord

- ▶ APSAs académiques : CA1-Tir (arc / sarbacane), CA2-Canoé-kayak - aviron, CA4-Pelote basque, CA1-Aviron /ergo-aviron
- ▶ Date de Validation des APSA par la commission : 06/10/2025

CA1-Courses

CA1-Natation vitesse

CA2-Course d'orientation

CA4-Badminton

CA4-Handball

CA4-Volley-ball

CA5-Musculation

Remarque : pour le BCP et le CAP : pas d'activité académique en CCF (ex. visuel ci-dessus BGT).

2.2. Depuis l'accès Enseignant

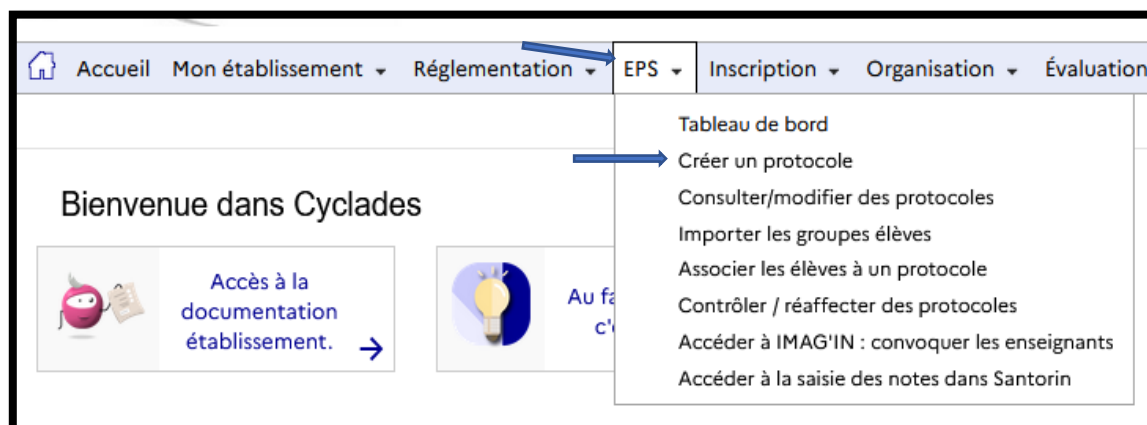
Directement en cliquant sur l'onglet « TABLEAU DE BORD ».

Pour la suite, voir le paragraphe précédent (§2.1)

3. Créer les protocoles

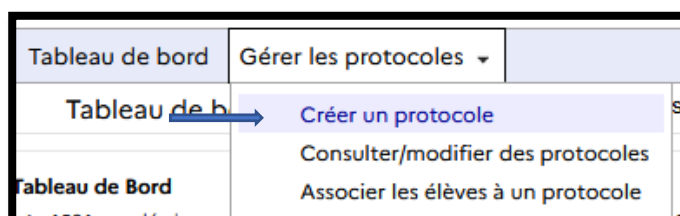
3.1. Depuis le portail établissement

Dans l'onglet « l'EPS » choisir « créer un protocole »



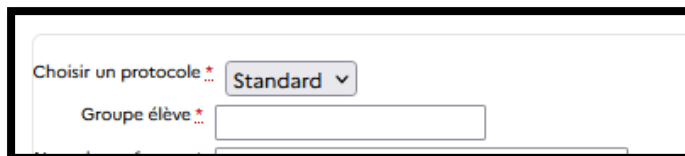
3.2. Depuis l'accès Enseignant

Dans l'onglet « GERER LES PROTOCOLES » choisir « créer un protocole »



3.3. Choix du type de protocole

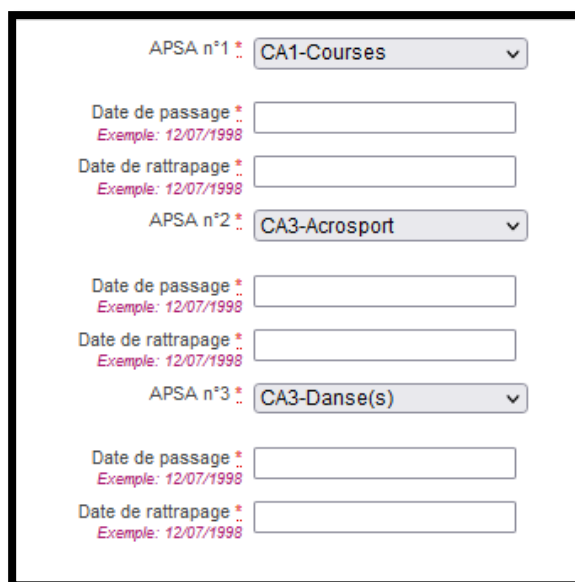
Sur la page qui s'ouvre, dans la partie gauche, indiquer s'il s'agit d'un protocole standard ou *adapté* (pour les candidats en aptitude partielle), donner une référence (ou un numéro) au groupe d'élèves concerné par le protocole ainsi que le nom de l'enseignant.



⚠ Attention : Le groupe élève doit être le même que celui saisi dans les logiciels de scolarité si vous souhaitez utiliser l'affectation automatique des protocoles aux élèves via ces groupes). Une fois le protocole saisi, le groupe élève n'est plus modifiable (il faudra donc supprimer le protocole puis le recréer si le groupe élève n'est pas correctement nommé).

3.4. Affectation des APSA pour chaque protocole

Dans la partie droite de l'écran, choisir dans la liste déroulante (APSA 2025) chaque APSA du protocole et les dates de passage et de rattrapage (obligatoire) : (voir visuel ci-dessous)



Enregistrer en bas de page à droite

Enregistrer

Une icône vous permet de vérifier que l'enregistrement est bien effectué
Renouveler ces opérations autant de fois que vous avez de protocoles

↑ Enregistrement effectué

4. Validation des protocoles

Cette partie n'est accessible que pour le chef d'établissement (donc via le portail établissement)
Sur le « tableau de bord », valider la transmission des protocoles : cliquer sur « oui » puis sur « enregistrer » en bas à droite de la page

Souhaitez-vous transmettre les protocoles ? ☐ Oui ☒ Non